

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2014

LISTE DES ARRETES DU MAIRE PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Convention précaire et révocable local
Commune de Grasse / Association de Conseil, de Formation, d'Accompagnement et de Médiation – ACFAM.

Convention précaire et révocable local
Commune de Grasse / Association têtes de Litote.

Convention précaire et révocable local
Commune de Grasse / Association Nivus Niconnus.

Avenant renouvellement de la convention
Commune de Grasse / Association Groupement de Langue et Cultures Espagnole.

Convention d'occupation parcelles de terrain cadastrées CO 76, 77, 78 Quartier Saint-Mathieu à Grasse
Commune de Grasse / Réseau Ferré de France / Société YXIME.

Avenant renouvellement de la convention
Local 129 avenue Auguste Renoir - 06 520 Magagnosc
Commune de Grasse / Association Accueil des villes Françaises Grasse.

Avenant renouvellement de la convention
Commune de Grasse / Association le souffle du Dragon.

Convention précaire et révocable d'une salle
Place de la Poste – le Plan de Grasse
Commune de Grasse / Association the Cow Boy Strut.

Convention précaire et révocable d'une salle
Place de la Placette – le Plan de Grasse
Commune de Grasse / Association Est Qui Libre.

Convention précaire et révocable local
Commune de Grasse / Association Union Nationale des Retraités de la Police Nationale – Section de Grasse.

Mise en place d'un prêt à « taux fixe de marché » de 3 000 000 € auprès de la Société Générale.
Le prêt est consenti jusqu'au 10/10/2034 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 10/10/2014.

Convention précaire et révocable salle Quartier des Marronniers
Commune de Grasse / Association Yoga Essence de Vie.

Convention précaire et révocable local
Commune de Grasse / Association Gymnastique volontaire de Grasse HYGIMOUV.

Avenant renouvellement de la convention précaire et révocable
Local 129 avenue Auguste Renoir - 06 520 Magagnosc
Commune de Grasse / Association Cantifolia Chœur de Grasse.